



Déclaration présentée par Mme Fatimetou Mint Abdel Malick, Maire de Tevra-Zeina, Mauritanie

Sommet Humanitaire Mondial

Changing People's Lives: From Delivering Aid to Ending Need. (Core responsibility 4. Agenda for Humanity)

Shifting policy and practice to move people out of crises and on to the achievement of the 2030 Agenda.

Les administrations locales sont en lien direct avec les populations locales et ont par conséquent une connaissance accrue des défis liés au territoire et à ses populations ainsi que des besoins existants. Elles agissent en prestataires de services auprès des populations locales et sont chargés de maintenir la cohésion sociale, économique et territoriale. A cet égard, les villes sont en constante réflexion concernant leur action et cherchent à innover pour trouver des solutions durables bénéficiant au bien-être de l'ensemble de la population. Elles sont également en première ligne quand il s'agit d'anticiper, de gérer et de réduire les risques de catastrophe, de mettre en place ou de réagir avec des systèmes d'alerte rapides.

Quand la crise éclate, les collectivités sont les premières sur place, avec donc de larges responsabilités, mais souvent avec des capacités insuffisantes pour les traiter.

L'urbanisation rapide des territoires entraîne une augmentation des risques. Dans la réflexion en cours au sein du monde de l'humanitaire et de l'aide sur les évolutions nécessaires pour davantage d'efficacité et de durabilité l'implication des acteurs locaux, et en particulier des autorités locales, s'avère prioritaire.

La marginalisation des autorités locales peut causer des impacts négatifs à long terme qui fragilisent le territoire et sa gouvernance. Sans engagement des collectivités locales « l'aide » apportée ne crée pas nécessairement les conditions idéales pour mettre fin aux « besoins ».

Il apparaît donc crucial de soutenir les pouvoirs locaux dans la mise en œuvre des stratégies de gestion des risques et des crises des qu'elles éclatent. Ce processus passe par un renforcement de leurs capacités (planification urbaine résiliente, évaluation des risques, plan de préparation aux crises, création d'outils d'intervention d'urgence etc.) et par l'amélioration de la coordination entre les acteurs de l'humanitaire et les pouvoirs locaux.

Afin d'améliorer l'action des collectivités, CGLU et ses membres ont décidé de créer une Task Force sur la réponse des gouvernements locaux aux catastrophes. A travers l'action

de ce groupe CGLU s'engage à renforcer et promouvoir le rôle des collectivités territoriales dans la gestion des crises. Placer les gouvernements locaux au cœur de la réponse et de la définition des stratégies de résilience du territoire est un facteur crucial pour que les Etats fragiles et/ou frappés par une crise (d'ordre politique, économique, environnemental ou technologique) reprennent au plus vite le chemin du développement.

CGLU a décidé de soutenir et de participer activement aux travaux de l'Alliance Mondiale pour les Crises Urbaines (Global Alliance on Urban Crises) qui sera officiellement lancée lors de ce Sommet. Cette Alliance se propose de réunir des agences des Nations Unies, le secteur privé, ainsi que des professionnels de la ville et du développement au sein d'une plate-forme commune qui leur permettra de répondre à l'importance croissante de l'aide humanitaire en milieu urbain grâce à l'action, au lobbying et à des activités de plaidoyer.

- ✓ *CGLU plaide et s'engage pour que les collectivités locales soient pensées comme l'un des chaînons manquants entre l'urgence et le développement grâce à leurs caractéristiques particulières (ancrage durable sur le territoire, proximité et connaissance du territoire). Pour cela il est urgent de repenser l'aide et surtout de prévoir des outils techniques et financiers adaptés pour les collectivités locales, notamment les plus fragiles.*
- ✓ *CGLU s'engage, par le biais de la Taskforce sur la Réponse des Gouvernements Locaux aux catastrophes, à apporter le soutien nécessaire aux municipalités pour anticiper les crises et répondre dans la mesure des moyens disponibles aux demandes émanant des gouvernements locaux.*